

Édito

La politique de solidarité à l'égard des personnes handicapées constitue l'un des axes prioritaires du projet stratégique du Conseil général. L'année 2006 a été particulièrement marquée par la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 et notamment par l'ouverture de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Cette loi confère aux conseils généraux un rôle essentiel dans la conduite de la politique en faveur des personnes handicapées.

Nous souhaitons vivement que cette maison devienne un lieu d'accueil chaleureux, d'écoute, d'information et d'expression du projet de vie de chacun.

Que la mise en place du guichet unique – qui s'est faite dans un contexte difficile – trouve tout son sens et permette de faciliter l'accès aux droits des personnes handicapées!

Que vous soyez usager ou professionnel, vous y êtes chez vous.

Le personnel, qualifié, se tient à votre disposition. N'hésitez pas à le solliciter.

Jean-Louis Tourenne
Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine



Jacky Le Menn
Vice-président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, chargé des personnes âgées, des personnes handicapées, de la santé et de l'insertion



Plaquette d'information Pour les personnes handicapées

Décembre 2006.....

Une équipe à votre écoute

Au sein de la MDPH vous trouverez :

- un accueil et des informations sur les différentes aides, une orientation vers des lieux ressources, un accompagnement pour vous aider à exprimer vos projets et attentes,
- des professionnels aux compétences multiples (médecins, psychologues, travailleurs sociaux, personnel de l'Éducation nationale...) qui vous rencontreront dans les locaux de la MDPH ou à votre domicile si vous le souhaitez. Le regroupement de tous les services d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées dans un même lieu permet de travailler autour d'un véritable projet de vie incluant la santé, la dimension professionnelle ou éducative (lorsqu'il s'agit d'un enfant), la vie sociale...
- un référent de l'insertion professionnelle.

La Maison départementale des personnes handicapées

Créée par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est un lieu ressource dans chaque département pour :

- vous informer,
- répondre à vos questions,
- évaluer avec vous vos besoins,
- vous aider dans vos démarches,
- assurer le suivi de vos prestations.

Commentaires de la CHA :

Aucun commentaire.....